



ARRÊTÉ n° 2025-05-03

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
LIEUX-DITS « L'EFFETERIE » et « LA TRULIERE »
Du 26 MAI AU 1er JUIN 2025**

LE MAIRE DE SAINT MARS DE COUTAIS

VU le Code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,

VU l'article R 225 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des Préfets et des Maires,

VU le décret du 10 juillet 1954 portant règlement de la circulation routière,

VU la demande reçue en mairie le 19 mai 2025 de la société SAUR située 7 rue Pasteur 44310 Saint Philbert de Grand Lieu [REDACTED] afin d'effectuer des branchements AEP sur les secteurs de L'Effeterie et de la Trulière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Entre le **26 mai** et le **1^{er} juin 2025**, pendant la durée des travaux effectués par l'entreprise SAUR, la circulation aux lieux-dits L'Effeterie et de la Trulière, se fera par alternat (panneaux ou feux tricolores) avec interdiction de stationner et/ou dépasser, suivant l'avancement des travaux (plans en annexe).

ARTICLE 2 :

La vitesse sera limitée à 30km/h sur le secteur des travaux

ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise SAUR

ARTICLE 4 :

La communication aux usagers concernant l'organisation des travaux devra être réalisée par l'entreprise avant le début des travaux.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Machecoul, services techniques de la communauté de communes de Machecoul, Service technique de la Commune, SDIS 44, services des transport scolaires Sud Retz Atlantique et les transports scolaires à la région, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Saint Mars de Coutais,
Le **21 MAI 2025**

Le Maire
Jen CARRIER



Publié ou notifié le : **21 MAI 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex) dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.





AG 0041793745 L'EFFETERIE

21/02/2025



57,3 0 28,66 57,3 Meters

WGS_1984_Web_Mercator_Auxiliary_Sphere
© SIGGIS

Texte de réserves : SAUR copyright. Ne pas diffuser à l'extérieur de la société

Cette carte n'est pas destinée à la navigation routière



AG 0041775840 LA TRULIERE

20/01/2025



50.8 25.40 0 Meters

Texte de réserves : SAUR copyright. Ne pas diffuser à l'extérieur de la société

WGS 1984_Web_Mercator_Auxiliary_Sphere
© SIGGIS

Cette carte n'est pas destinée à la navigation routière